CESPM

La prochaine étape de l'évolution de la CESPM.

Plan d'activités pluriannuel de 2012-2013 à 2014-2015

Février 2012

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Pour obtenir d'autres exemplaires du présent rapport, veuillez-vous adresser à la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland
Case postale 6000
Fredericton (N.-B) E3B 5H1
Canada
Téléphone : 506-453-2844

Pour plus d'information sur la CESPM et ses activités, visitez son site Web à : www.cespm.ca.

ISBN : 978-0-919471-91-4

MISSION DE LA CESPM

À titre d'organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes qui fournit des conseils aux ministres responsables de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

aide les établissements et les gouvernements à améliorer l'environnement d'apprentissage postsecondaire, lequel reflète les valeurs suivantes :

- **Qualité** : l'amélioration continue de la qualité des programmes, des pratiques et de l'enseignement dans les établissements.
- **Accessibilité** : des programmes, des modes de prestation des programmes ainsi que des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'enseignement postsecondaire.
- **Mobilité** : la transférabilité de l'apprentissage et des crédits dans l'ensemble du réseau d'établissements d'enseignement postsecondaire des Maritimes.
- **Pertinence** : une interaction efficace et réactive entre les apprenants, le marché du travail et la collectivité.
- **Obligation redditionnelle** : des preuves à l'appui de la valeur, de la viabilité et de l'efficacité de l'investissement de fonds publics et de ceux de l'apprenant.
- **Études et recherches** : engagement envers le développement des connaissances.

Extrait de la Loi sur la CESPM

1. La Commission doit avant tout, dans l'exercice de ses fonctions, tenir compte de sa responsabilité première d'améliorer et de maintenir le meilleur service possible aux étudiants pour qu'ils puissent bénéficier d'une acquisition continue du savoir, en
   a) prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
   b) privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
   c) assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
   d) assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants, et
   e) prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. La Commission a pour fonctions principales
   a) de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement offert dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux Provinces,
   b) d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre
      (i) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
      (ii) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
      (iii) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la prestation de conseils aux établissements et aux Provinces sur ces sujets,
   c) de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficience et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre
      (i) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
      (ii) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
   d) de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
   e) de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.

3. La Commission peut
   a) fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
   b) fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
   c) recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par[le -N.-É] règlement pour les fins des définitions « établissements » et « universités » [de l'article 1 - N.-B]; [2002, c. 34, art. 11 -Î.-P.-É.].

Table des matières

SOMMAIRE vii

INTRODUCTION 1

ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET AMÉLIORATION CONTINUE 2

Aperçu des activités et résultats 2

Orientation stratégique et priorités 4

UTILISATION DES FAITS EN SOUTIEN À LA PRISE DE DÉCISIONS ET À LA MEILLEURE COMPRÉHENSION (DONNÉES ET INFORMATION) 4

Aperçu des activités et résultats 4

Orientation stratégique et priorités 7

ACTION COOPÉRATIVE 8

Aperçu des activités et résultats 8

Orientation stratégique et priorités 9

SERVICES AUX PROVINCES (SERVICES FINANCIERS) ET ENTENTES INTERPROVINCIALES 10

Aperçu des activités et résultats 10

Orientation stratégique et priorités 10

OBJECTIFS DE LA COMMISSION 11

Aperçu des défis à relever 11

Orientation stratégique et priorités 11

CONCLUSION 12

ANNEXES

A. Programme de sondages 15

B. Affectation des ressources 17

C. Services selon la fournit province 19

SOMMAIRE

Compte tenu que les trois Provinces maritimes consacrent collectivement plus de 1 milliard de dollars par année au secteur universitaire dans la région, le présent plan d'activités montre clairement que **la Commission optimise les ressources** dans un contexte de reddition de comptes accrue **en fournissant des mesures essentielles sur l'efficacité des programmes là où cela compte le plus : au niveau des étudiants, à un faible coût pour les provinces, soit moins de 0,10 c. pour chaque dollar dépensé dans le secteur.**

La masse critique qu'offre la Commission grâce à l'expertise de son personnel, à la diversité de ses membres et à la mise à contribution de l'expertise additionnelle des établissements et des gouvernements au moyen de son cadre opérationnel fondé sur la collaboration, lui a permis d'acquérir **un degré de savoir-faire que les provinces ne pourraient que difficilement de développer seules, et encore moins maintenir par elles-mêmes. Vu la petite taille de chacune des Provinces maritimes, la Commission offre une perspective plus vaste sur laquelle fonder des conclusions, qu'il s'agisse de la réussite des étudiants, de la qualité des programmes offerts ou des résultats obtenus par les diplômés.**

Voici l'ensemble des fonctions de la Commission :

- Assurance de la qualité
- Données et information
- Action coopérative
- Administration de programmes régionaux
- Services aux provinces

Toutefois, ce sont les deux premières fonctions, influencées par l'exercice des autres fonctions, qui forment la pierre angulaire du travail de la Commission.

Le programme de la Commission en matière **d'assurance de la qualité comprend deux activités principales : l'évaluation des programmes d'études (nouveaux ou modifiés) avant qu'ils ne soient offerts par les universités; la surveillance et vérification afin de s'assurer que les établissements d'enseignement évaluent leurs programmes et activités actuels en mettant l'accent sur les étudiants et l'apprentissage**. Ces activités sont accomplies à un coût beaucoup moins élevé pour les contribuables que dans la plupart des autres provinces et territoires, en partie grâce à la contribution directe des établissements d'enseignement et par le design même de ces activités. La Commission exerce un leadership dans le domaine de l'assurance de la qualité notamment : en établissant des normes au niveau des programmes d'études; en établissant des normes d'évaluation de la qualité au niveau des établissements d'enseignement; en travaillant directement avec les universités dans la région pour soutenir l'amélioration dans ces deux domaines. Néanmoins, même si la plupart des établissements d'enseignement ont fait des progrès pour ce qui est de faire la démonstration de la qualité et de maintenir ou d'améliorer la qualité, il apparaît clairement que les établissements d'enseignement ont encore beaucoup à faire pour atteindre les normes établies par la CESPM et en usage ailleurs.

- La Commission accorde la **première priorité** à son travail dans le domaine de **l'assurance de la qualité,** et l'évaluation des programmes en priorité elle ne voit pas de raisons de réorienter ses activités, à moins qu'un manque de ressources le justifie. Dans ce cas, elle utilisera les ressources affectées à d'autres domaines et repoussera les échéances au lieu de réduire ses activités dans ce secteur.

La CESPM s'est bâtie une **bonne réputation pour ses analyses indépendantes des données et la collecte efficace de données administratives** sur les étudiants au moyen du SIEP[1] et son programme de sondages auprès des diplômés[2]. La CESPM vient au premier rang des utilisateurs du SIEP au Canada et, lorsqu'elle sera en mesure de suivre les progrès d'une personne à partir de la maternelle jusqu'aux études de doctorat, elle sera un chef de file en analyse des systèmes de données sur les apprenants en Amérique du Nord. Des liens encore plus étroits entre ces données et les données décrivant la transition des études au marché du travail ne feront qu'augmenter ces possibilités.

- En raison des avantages importants pour la région, la Commission considère que sa **seconde priorité** est **le maintien du SIEP et l'élargissement de son utilisation**. Dans l'avenir, les travaux porteront sur la réussite des étudiants et la qualité de l'éducation, tandis que les travaux actuels (données sur les inscriptions calculées en fonction des exigences particulières de chaque province pour l'application de la formule de financement provinciale, et données de références pour tous les intervenants) se poursuivront.
- Pour tenir compte de la diminution des ressources, les délais seront prolongés, moins de données seront rendues publiques et moins d'analyses approfondies seront effectuées. De plus, la

[1] La collecte annuelle de données administratives sur les étudiants pour le SIEP est très efficace. Les établissements d'enseignement apprécient qu'une seule soumission de données serve à plusieurs fins (production de statistiques de base, calcul de la formule de financement) et permette des recherches et des analyses plus approfondies, ce qui en fin de compte satisfait leurs propres besoins internes. Les gouvernements obtiennent les données requises pour leur propre formule de financement en faisant les calculs d'après leurs propres spécifications ainsi que les données nécessaires à la prise de décisions.

[2] Programme non financé par les provinces et maintenant annulé.

Commission doit envisager s'il y a lieu d'imposer des droits pour les services dans la région.

- La Commission estime **essentiel** qu'elle puisse faire rapport sur **les résultats des diplômés pour lui permettre de réaliser son mandat ainsi que pour assurer l'efficacité du système universitaire régional et de la politique publique visant à l'appuyer. Mais le programme de sondages actuel ne reçoit aucun financement**. La Commission a fait un examen détaillé du programme, qui a mené au bout du compte à son abolition. Un nouveau programme moins dispendieux appelé Sondage sur les résultats des diplômés des universités des Maritimes est proposé en remplacement. Ce nouveau programme **coûterait 145 000 $ par année (comparativement à 200 000 $ par année pour le programme précédent – voir l'annexe A pour plus de détails) tout en satisfaisant les besoins minimums des intervenants et surtout ceux des trois gouvernements provinciaux. Toutefois, la Commission ne mettra pas en œuvre le nouveau programme sans obtenir des fonds. Si le nouveau programme n'est pas adopté, il s'ensuivra une lacune importante dans la base de connaissances : Dans quelle mesure les diplômés réussissent-ils? Dans quelle mesure le système est-il efficace?**

Le mandat de la Commission en matière **d'action coopérative** est de promouvoir et de faciliter la coopération dans les Maritimes entre les provinces et des partenaires externes afin d'élaborer des approches rentables et collaboratives pour l'administration, les programmes et les politiques concernant l'éducation postsecondaire. C'est dans le cadre de cette fonction que la CESPM a joué un important rôle de chef de file auprès des établissements d'enseignement dans le domaine de l'information par son travail pour le SIEP et d'autres projets (collecte de données, recherche, publication) et dans le domaine de l'assurance de la qualité. La Commission appuie aussi le Réseau informatique éducatif (RIE) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ou fournit aux intervenants clés des possibilités de se rassembler pour discuter de diverses questions dans différents endroits. La conception, la gouvernance, la structure de comités, les méthodes de travail et la philosophie de la Commission font appel à la collaboration et à l'engagement. En effet, de nombreuses heures de travail bénévole sont consacrées à l'appui de la mission de la Commission. **Il est certain que l'action coopérative pourrait évoluer et servir à guider l'élaboration d'approches dans d'autres domaines. Toutefois la réduction actuelle des ressources de la Commission durant la période de planification entraînera, dans le meilleur des cas, le maintien du statu quo.**

La Commission fait aussi des activités qui ont pour but d'offrir des **services aux provinces**. Par exemple, elle prépare et administre le budget d'éducation universitaire au Nouveau-Brunswick (qui inclut le Collège de technologie forestière des Maritimes). Elle fournit également des états financiers vérifiés pour le financement de l'enseignement universitaire de la province. Elle fait aussi du travail semblable pour l'Île-du-Prince Édouard. L'annexe B présente plus de détails.

- La Commission estime offrir aux provinces des services dont la valeur est optimisée par rapport aux coûts. Toutefois, ces services ne sont pas compris dans ce qui peut être considéré comme les fonctions de base de la Commission prescrites dans la *Loi* et ne sont pas offerts à l'ensemble des trois provinces. **Les provinces qui profitent de tels services devraient assumer la plus grande part des coûts, ou les services devraient redevenir la responsabilité des provinces.**

La CESPM appuie l'administration d'un certain nombre d'ententes de transferts entre les provinces afin de faciliter la mobilité, d'une province à l'autre, des étudiants qui souhaitent s'inscrire à des programmes d'études n'étant pas offerts dans leur province d'origine. La majorité de ces transferts se font du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard à la Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick. La Commission appuie aussi les transferts à des provinces ne relevant pas de son mandat pour certains programmes d'études (optométrie, médecine, réadaptation) en plus des ententes interprovinciales de financement.

- La Commission aurait à envisager si ce domaine d'activité serait maintenu dans l'éventualité où la Commission ne fournirait plus de services financiers aux provinces.

De plus, la CESPM a aussi effectué de temps à autre, en recouvrant le plein coût, des évaluations d'établissements et de programmes d'universités privées au Nouveau-Brunswick. Ces services d'évaluation, qui s'inscrivent bien dans les activités principales de la Commission, ont aidé le ministre à prendre des décisions difficiles, qu'il s'agisse d'autoriser l'introduction de nouveaux grades universitaires, d'exiger le respect de normes précises (comme celles ayant trait à la gouvernance de l'établissement d'enseignement) ou d'obliger une organisation auparavant autorisée à conférer des grades universitaires à fermer ses portes. La Commission continuera à faire le suivi de ces activités pour s'assurer qu'elles n'ont pas d'incidence négative sur ses fonctions de base.

Plan de d'affectation des ressources

Des décisions difficiles ont dû être prises durant la période de planification à la suite des baisses de financement annoncées, soit un total de 59 826 $ entre

2010-2011 et 2014-2015 (-3 % en 2011-12, -1 % en 2012-2013, -1 % en 2013-2014), combinées à des augmentations non provisionnées d'environ 35 000 $ de certaines dépenses obligatoires ou contractuelles (p. ex. : salaires et avantages, loyer). Au total, la Commission **a dû trouver des économies d'environ 129 000 $** dans son budget actuel **pour équilibrer le budget** au cours de la période de planification. Pour y parvenir, la Commission a trouvé d'autres sources de revenus tout en réduisant les dépenses sur le plan des salaires, des avantages et des frais de fonctionnement. Voir l'annexe C pour d'autres détails.

Par ailleurs, le plan d'activités pluriannuel comprend une **demande de financement** annuel et permanent en vue d'un **programme de sondages remanié : le Sondage sur les résultats des diplômés des universités des Maritimes, à un coût de 145 000 $** en tenant compte de tous les coûts du programme **(comparativement à 200 000 $ pour le programme précédent)** et répondant aux besoins minimums. La Commission estime que le nouveau programme de sondages proposé, qui coûtera moins cher, est **essentiel pour lui permettre d'accomplir son mandat ainsi que pour assurer l'efficacité du système universitaire régional et des politiques publiques** visant à l'appuyer. Sans financement externe, la Commission ne fera pas de sondages auprès des diplômés, ce qui laissera les décideurs de la région incapables de répondre à de simples questions comme celles-ci : Les diplômés sont-ils satisfaits de leur éducation? Ont-ils trouvé des emplois bien rémunérés? Combien sont demeurés dans leur province d'origine?

Conclusion

La Commission offre une valeur importante aux trois provinces des Maritimes.

Sa masse critique en termes de personnel, la diversité de ses membres et la mise à contribution de l'expertise des établissements d'enseignement et des gouvernements au moyen de son cadre opérationnel fondé sur la collaboration a permis à la Commission d'acquérir un degré de savoir-faire que les provinces individuelles n'auraient pas les moyens de développer, et encore moins de maintenir, par elles-mêmes.

Vu la petite taille de chaque province des Maritimes, la Commission offre une perspective plus vaste sur laquelle fonder des conclusions, qu'il s'agisse de la réussite des étudiants, de la qualité des programmes d'études ou des résultats des diplômés.

La Commission **optimise l'utilisation des ressources et offre une approche avisée et efficace pour l'élaboration de politiques publiques.** Avec un budget d'environ 1 million de dollars, elle offre un programme d'assurance de la qualité qui coûte quelque 400 000 $ par année (sans tenir compte de la contribution des universités). Ses activités de collecte et d'analyse des données (dont la prestation de divers produits de données aux gouvernements, mais *excluant le soutien au programme de sondages auprès des diplômés*) coûtent environ 400 000 $ par année, le tout à frais partagés entre les trois provinces selon leur nombre d'habitants respectif. Il est probable que **le coût serait presque le même pour établir individuellement dans *chaque* province des mécanismes visant à atteindre ces buts**.

Grâce à ses instruments, la Commission :

- vérifie l'assurance de la qualité des programmes et services offerts aux étudiants par les universités dans la région;
- suit les progrès des étudiants dans leurs études aux Maritimes (même s'ils passent d'une université à une autre ou d'un programme à un autre);
- sera en mesure de suivre les progrès des élèves de la maternelle à la 12e année, puis ceux des étudiants dans les universités et enfin, si le programme de sondage sur les résultats des diplômés des Maritimes est financé, des diplômés sur le marché du travail.

Si le programme de sondage sur les résultats des diplômés des Maritimes est financé, la Commission pourrait continuer à mesurer l'efficacité et la qualité du système : Est-ce que la transition des diplômés au marché du travail et aux études supérieures se fait aussi bien que possible? Les politiques publiques à l'appui de l'éducation universitaire aident-elles autant les étudiants qu'elles le devraient? Si le programme n'est pas financé, la Commission et les trois gouvernements provinciaux ne pourront plus produire de rapports (et la région n'aura plus accès à de telles données) sur la situation des étudiants après l'obtention de leur diplôme, ce qui entraînera une importante lacune dans l'information sur les résultats des diplômés des Maritimes.

Compte tenu que les trois provinces Maritimes consacrent collectivement plus de 1 milliard de dollars par année au secteur universitaire dans la région, il est clair que la Commission optimise les ressources dans un contexte de reddition de comptes accrue **en fournissant des mesures essentielles sur l'efficacité des programmes là où cela compte le plus : au niveau des étudiants, et ce pour moins de 0,1 % des dépenses dans ce secteur.**

INTRODUCTION

Compte tenu que les trois Provinces maritimes consacrent collectivement plus de 1 milliard de dollars par année au secteur universitaire dans la région, le présent plan d'activités montre clairement que **la Commission optimise les ressources** dans un contexte de reddition de comptes accrue **en fournissant des mesures essentielles sur l'efficacité des programmes là où cela compte le plus : au niveau des étudiants, à un faible coût pour les provinces, soit moins de 0,10 c. pour chaque dollar dépensé dans le secteur**.

La masse critique qu'offre la Commission grâce à l'expertise de son personnel, à la diversité de ses membres et à la mise à contribution de l'expertise additionnelle des établissements et des gouvernements au moyen de son cadre opérationnel fondé sur la collaboration, lui a permis d'acquérir **un degré de savoir-faire que les provinces ne pourraient que difficilement développer seules, et encore moins maintenir par elles-mêmes. Vu la petite taille de chacune des Provinces maritimes, la Commission offre perspective plus vaste sur laquelle fonder des conclusions, qu'il s'agisse de la réussite des étudiants, de la qualité des programmes offerts ou des résultats obtenus par les diplômés.**

La CESPM commence ses activités en 1974-1975 en vertu de la première loi sur la CESPM. Son principal objectif est alors d'assurer une utilisation rationnelle des ressources dans la région. En 1997, les ministres concluent un protocole d'entente pour maintenir la CESPM, mais en lui donnant un mandat très différent : son objectif premier sera désormais les services offerts aux étudiants. Une nouvelle loi confirmant le protocole d'entente de 1997 est adoptée en 2005. En raison de son nouveau mandat, la Commission concentre ses efforts dans deux domaines clés, c'est-à-dire : a) l'assurance et la vérification de la qualité; b) la collecte de données et de « faits » pour une meilleure compréhension au niveau du réseau et pour l'information des décideurs et du grand public.

Voici l'ensemble des fonctions de la Commission :

- Assurance de la qualité
- Données et information
- Action coopérative
- Administration de programmes régionaux
- Services aux provinces

Toutefois, ce sont les deux premières fonctions, influencées par l'exercice des autres fonctions, qui forment la pierre angulaire du travail de la Commission.

Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission cherchera d'abord à améliorer le service aux étudiants et à le maintenir au meilleur niveau possible pour qu'ils puissent bénéficier d'une acquisition continue du savoir (Loi de 2005 sur la CESPM, Fonctions, article 11(1))

Dès ses débuts, la CESPM est une organisation agile, ouverte à la collaboration. La CESPM fait son travail en collaboration et en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire et grâce aux relations de travail efficaces qu'elle a établies avec les fonctionnaires concernés dans les trois ministères provinciaux pertinents. Dans le cadre de ses champs de compétences, elle a fourni un leadership clair et a contribué à faire que les Maritimes sont perçus comme des chefs de file à l'échelle nationale, notamment en ce qui a trait à l'intégration des activités de collecte et d'analyse des données.

Pour assurer l'accès à une éducation de qualité et voir à l'intérêt supérieur des étudiants, la CESPM a effectué les activités nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de son mandat, sans toutefois entraîner de controverse publique.

Alors que la Commission s'arrête un instant pour examiner le travail effectué et planifier ses activités futures, il vaut la peine de formuler les observations suivantes :

1. Malgré une attention de plus en plus grande accordée à la qualité des programmes au cours de la dernière décennie, le fait demeure qu'il faut faire plus avec les 16 universités pour s'assurer qu'elles se conforment aux normes et aux attentes de la CESPM et en usage ailleurs.
2. Depuis l'entente ministérielle de 1997, la Commission a délibérément cherché à établir sa légitimité et sa crédibilité auprès de ses « partenaires » (ministres et leurs ministères), de ses « intervenants » (établissements d'enseignement) et de ses principaux « clients » (étudiants). À cette fin, elle a adopté une approche formative pour l'assurance et la vérification de la qualité ainsi qu'une approche neutre pour la collecte de données et l'établissement des faits. Afin de respecter les exigences de la *Loi*, la CESPM souhaite maintenant adopter une approche mieux définie, offrir des conseils et des recommandations et fournir des analyses plus détaillées et une interprétation plus approfondie des conséquences possibles des nouvelles tendances et des changements.
3. Vu le resserrement des ressources dans la région pour tous ceux qui œuvrent dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, la CESPM doit être en mesure de reconnaître les possibilités qui offrent une valeur optimale et d'y donner suite, et ces efforts doivent être perçus comme tels par ses partenaires et ses intervenants.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET AMÉLIORATION CONTINUE

Aperçu des activités et résultats

Le programme de la Commission en matière **d'assurance de la qualité comprend deux principales activités : l'évaluation des programmes d'études (nouveaux ou modifiés) avant qu'ils ne soient offerts par les universités; la surveillance et vérification afin de s'assurer que les établissements d'enseignement évaluent leurs programmes et activités actuels en mettant l'accent sur les étudiants et l'apprentissage**. Ces activités sont accomplies à un coût beaucoup moins élevé pour les contribuables que dans la plupart des autres provinces et territoires en partie grâce à la contribution directe des établissements d'enseignement, et par le design même de ces activités.

À partir d'un examen initial des 16 universités publiques relevant du mandat de la CESPM, qui a été effectué entre 2003 et 2009 et dont les résultats ont été présentés aux intervenants en 2010, la Commission a formulé les observations suivantes :

- En tout, 11 universités ont une politique d'assurance de la qualité.
- Moins d'un tiers des universités évaluent les fonctions et services autres que l'enseignement comme les services de bibliothèque, les services informatiques, les services aux étudiants, etc.
- Plus de la moitié des universités évaluent la contribution du personnel enseignant
  - à l'activité de recherche (13),
  - à d'autres aspects de la mission (12), à l'ensemble de la communauté (13).
- Moins de la moitié des universités appliquent la pleine gamme des processus d'assurance de la qualité servant à évaluer et à améliorer l'apprentissage :
  - 9 n'évaluent pas leurs programmes d'études en entier de façon systématique et périodique;
  - 6 n'examinent pas les méthodes d'enseignement à intervalles réguliers et de façon systématique;
  - 9 n'évaluent pas si le soutien offert aux étudiants est suffisant.

Le travail résumé ci-dessus a été effectué par le Comité AUA-CESPM responsable de la vérification en matière d'assurance de la qualité.

Au cours des trois dernières années, la Commission a examiné plus de 160 projets de programmes. Certains étaient excellents, mais d'autres ne répondaient pas aux attentes. Parmi ces derniers, voici un échantillon de projets soumis par les établissements d'enseignement après toutes les approbations internes nécessaires (d'habitude, le sénat universitaire et le conseil) :

- Au moins 6 projets de programmes de baccalauréat en 4 ans exigeaient moins de 18 crédits au niveau de la 3e et 4e année (c'est-à-dire que, pour le programme proposé, l'étudiant pouvait obtenir son baccalauréat après avoir terminé 85 % du programme en ayant suivi des cours au niveau 1000 ou 2000).
- Un projet de nouvelle majeure où les seules ressources requises (d'après les documents présentés) étaient un poste administratif et des fournitures de bureau. Aucune incidence sur les programmes d'études existants n'avait été définie.
- Un projet de majeure dans le contexte d'une double majeure avec seulement un membre du corps professoral pour appuyer le programme.
- Quelques projets dont l'objectif principal du programme était défini comme un but de l'établissement d'enseignement (par exemple le maintien en poste ou l'intérêt d'un membre du corps professoral) plutôt que des objectifs d'apprentissage.
- Un projet de programme de certificat qui n'incluait pas de cours au niveau universitaire.
- Un projet de nouvelle majeure dont les cours directement liés à la spécialisation étaient facultatifs, tandis que les cours obligatoires pouvaient être suivis pour une autre majeure.

La plupart de ces projets ont été soit annulés, soit approuvés à la suite d'un processus itératif grâce auquel l'établissement d'enseignement et la Commission, par l'entremise du Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires, ont trouvé des moyens de modifier le programme proposé de façon à ce qu'il respecte les normes de la Commission. Ce processus est exigeant en termes de ressources pour toutes les parties concernées.

La Commission exerce un leadership dans le domaine de l'assurance de la qualité notamment en établissant des normes au niveau des programmes d'études; en établissant des normes d'évaluation de la qualité au niveau des établissements d'enseignement; en travaillant directement avec les universités dans la région pour soutenir l'amélioration dans ces deux domaines. Le programme d'assurance de la qualité de la Commission guide la prise de décisions dans les établissements d'enseignement, comme le montrent l'adoption à ce niveau de politiques et de pratiques en matière d'assurance de la qualité et les décisions qui sont prises par les établissements d'enseignement de ne pas offrir des programmes d'études (ou d'y suspendre les inscriptions) en raison des problèmes soulevés par la Commission durant l'évaluation du programme. Néanmoins, même si la plupart des établissements d'enseignement ont fait des progrès pour ce qui est de faire la démonstration de la qualité et de maintenir ou d'améliorer la qualité, il semble clair que beaucoup reste à faire pour atteindre les normes établies par la CESPM et en usage ailleurs.

La Commission conseille aussi le ministre responsable au Nouveau-Brunswick au sujet de la capacité organisationnelle et de la qualité des programmes de nouveaux établissements privés qui confèrent des grades afin d'aider la province à établir un processus d'assurance de la qualité pour ces organisations.

Orientation stratégique et priorités

- La Commission **accorde la première priorité** à son travail dans le domaine de **l'assurance de la qualité** et l'évaluation des programmes en est l'élément clé. La Commission ne voit pas de raisons de réorienter ses activités, à moins qu'un manque de ressources le justifie. Dans ce cas, elle utilisera les ressources affectées à d'autres domaines et repoussera les échéances en étendant les calendriers au lieu de réduire ses activités dans ce secteur.
- En outre, dans la mesure où tous les établissements d'enseignement auraient, à la fin du second cycle du processus de vérification, atteint les normes d'assurance de la qualité établies par la Commission, le processus de vérification ne sera plus nécessaire. La Commission évaluera au cours de la période, la possibilité de modifier ses exigences quant à l'information à soumettre pour son processus d'évaluation de programmes (par exemple, elle pourrait demander à ces établissements d'enseignement de soumettre des projets seulement pour les programmes entièrement nouveaux ou des rapports sommaires) dans la mesure où un établissement d'enseignement aurait atteint toutes les normes d'assurance de la qualité. Par conséquent, un résultat positif du processus de vérification serait que la Commission aurait besoin d'utiliser moins de ressources pour appuyer son travail d'assurance de la qualité, ce qui lui permettrait de réaffecter des ressources à d'autres tâches importantes. En attendant, la Commission devra déterminer l'ampleur du processus de vérification en fonction des ressources disponibles. Pour l'instant, **il semble probable que les restrictions financières obligeront la Commission à étendre la durée du processus de vérification, 7 ans environ; le processus sera aussi enclenché un an plus tard que prévu.**
- Durant les deux dernières années, la Commission a investi des ressources dans l'amélioration de la qualité des projets de programmes soumis par les établissements d'enseignement (en offrant des ateliers, en modifiant ses exigences concernant l'information, en expliquant plus clairement sa politique). Ces efforts devraient permettre aux établissements d'enseignement de soumettre de meilleurs projets de programmes, ce qui nécessitera moins de ressources pour appuyer le processus. **Durant la période de planification, la Commission examinera d'autres possibilités d'améliorer la qualité des projets soumis et de réduire les ressources requises, comme imposer des droits de demande, prolonger les délais (créer une « liste d'attente » et limiter davantage la capacité des universités de répondre en temps opportun), etc.**
- **La Commission considère que son travail pourrait être plus efficace s'il était davantage appuyé publiquement par les ministres, peut-être au moyen d'une déclaration ministérielle sur l'assurance de la qualité, en plus des mesures déjà en vigueur.**
- **La Commission évaluera également l'opportunité de faire connaître ses efforts à cet égard de façon plus étendue.**

UTILISATION DES FAITS EN SOUTIEN À LA PRISE DE DÉCISIONS ET À LA MEILLEURE COMPRÉHENSION (DONNÉES ET INFORMATION)

Aperçu des activités et résultats

La CESPM s'est bâtie une **bonne réputation pour ses analyses indépendantes des données et la collecte efficace de données administratives sur les étudiants** au moyen du SIEP[3].

Son **programme de sondages auprès des diplômés**, qui existe depuis 15 ans, est une autre source de données exclusives qui a enrichi nos connaissances sur les résultats des diplômés des universités des Maritimes. En effet, les sondages menés par la CESPM auprès des diplômés constituent un élément essentiel non seulement quant à la mise en œuvre du mandat de la Commission, mais aussi quant au soutien au développement des politiques publiques par les trois gouvernements. Pourtant, la

[3] La collecte annuelle de données administratives sur les étudiants pour le SIEP est très efficace. Les établissements d'enseignement apprécient qu'une seule soumission de données serve à plusieurs fins (production de statistiques de base, calcul de la formule de financement) et permette des recherches et des analyses plus approfondies, ce qui en fin de compte satisfait leurs propres besoins internes. Les gouvernements obtiennent les données requises pour leur propre formule de financement en faisant les calculs d'après leurs propres spécifications ainsi que les données nécessaires à la prise de décisions.

Commission au cours des dernières années n'a pas réussi à obtenir le financement pluriannuel et conjoint des trois provinces nécessaire au programme. Ceci a comme conséquence que le programme a été éliminé. Un nouveau programme moins dispendieux appelé Sondage sur les résultats des diplômés des universités des Maritimes est proposé; celui-ci ne pourra être mis en œuvre sans le financement requis.

La CESPM vient au premier rang des utilisateurs du SIEP au Canada. Grâce à des liens sophistiqués avec les dossiers des étudiants, elle peut suivre les progrès de l'étudiant dans un établissement d'enseignement et, quand il passe à un autre établissement, dans l'ensemble du système. La CESPM travaille actuellement à augmenter la capacité du système pour qu'il soit possible de suivre les progrès d'une personne à partir de la maternelle jusqu'aux études de doctorat, ce qui en fera un chef de file en analyse des systèmes de données sur les apprenants en Amérique du Nord. L'expansion de la base de données pour établir un lien entre le SIEP et les données décrivant la transition des études au marché du travail ne fera qu'augmenter ces possibilités.

Le programme de sondages auprès des diplômés examine d'importants facteurs qui influent sur la poursuite d'études supérieures par les diplômés des universités des Maritimes, leur transition au marché du travail, le financement des études et la gestion des dettes. Il fournit également de l'information cruciale sur la capacité de garder les diplômés des Maritimes dans la région. Étant donné qu'il porte uniquement sur la situation aux Maritimes, le programme de sondages a réussi avec le temps à offrir une excellente perspective sur les variations dans les principales tendances et à soutenir la prise de décisions.

Compte tenu de la gamme étoffée des données et produits d'information de la CESPM, il est clair que la Commission exerce une bonne intendance des données que ses intervenants lui fournissent. Le fait qu'elle se concentre sur la situation aux Maritimes et s'intéresse de près aux enjeux émergents lui permet de fournir à ses intervenants des renseignements importants ainsi que des analyses exhaustives et pertinentes sur diverses questions.

La CESPM utilise actuellement ses compétences en analyse de données pour fournir de l'information. Grâce à son expertise interne en exploration de données et en analyse de statistiques ainsi qu'à la richesse de ses données, la Commission fournit à ses intervenants et partenaires de l'information précieuse qui n'est pas offerte autrement. Au moyen de mécanismes comme le Forum annuel sur la recherche et la collecte de données, le Groupe de travail sur les mesures des progrès et résultats des étudiants (les membres sont des chercheurs des établissements qui aident à la conception de mesures statistiques) et le Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse, la Commission profite aussi de l'expertise de ses intervenants pour préparer ses données et produits d'information.

Les observations suivantes qui émergent de l'analyse des données du SIEP et des sondages auprès des diplômés illustrent les caractéristiques importantes du secteur postsecondaire des Maritimes. Si des fonds ne sont pas obtenus pour le sondage sur les résultats des diplômés, il sera alors impossible de fournir des données comme celles utilisées dans les figures 3 et 4.

➢ **Les universités des Maritimes éduquent de moins en moins d'étudiants venant des Maritimes**

- Le pourcentage d'étudiants inscrits dans leur province d'origine par rapport au nombre total d'inscriptions a diminué au cours des 20 dernières années pour les trois provinces.
- Les universités de la région attirent un plus grand nombre d'étudiants étrangers ou venant des autres provinces du Canada. C'est une question importante pour les gouvernements qui investissent dans l'éducation postsecondaire.

Figure 1 :
Inscriptions dans la province d'origine comme pourcentage du nombre total d'inscriptions (données selon la province d'étude).

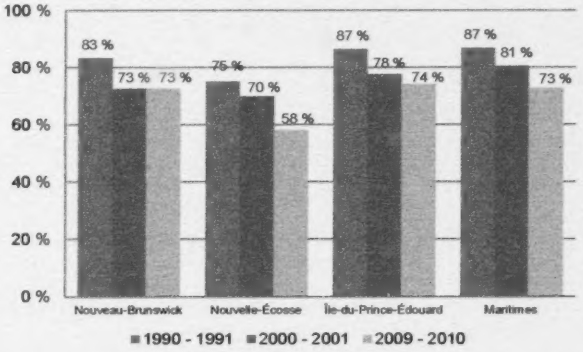

Source : Données du SIEP de la CESPM

➢ **La plupart des étudiants prennent plus que quatre ans pour terminer leur baccalauréat**

- Terminer son baccalauréat en quatre ans est l'exception; le faire en six ans est difficile pour de nombreux étudiants, surtout dans les arts et sciences humaines. Même si les étudiants ne considèrent peut-être pas la durée des études comme un problème (coûts répartis sur une plus longue période), les établissements d'enseignement et les gouvernements peuvent avoir une opinion différente.

Figure 2 :
Taux de persévérance après 1 an et taux de diplomation après 6 ans pour la cohorte de 2001 par groupe de disciplines.

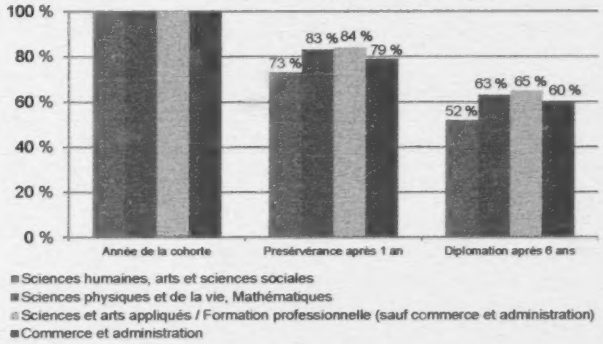

Source : Données du SIEP de la CESPM

➢ **Un grade ne suffit plus**

- Pour la plupart des diplômés en arts et en sciences, le premier baccalauréat mène à un autre grade universitaire. En comparaison avec les diplômés des sciences et arts appliqués ou d'une formation professionnelle, leur cheminement vers le marché du travail est plus long. **L'investissement en temps et en argent que doivent faire les étudiants pour obtenir un diplôme** qui leur permettra d'obtenir un emploi intéressant et bien rémunéré **devient de plus en plus préoccupant.**

Figure 3 :
Pourcentage des diplômés qui retournent aux études dans les deux années après avoir terminé leur premier baccalauréat, par discipline du premier baccalauréat et cohorte de diplômés.

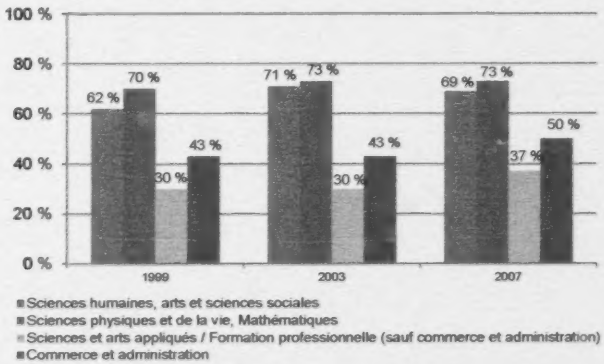

Source : Sondage auprès des diplômés de la CESPM

- **Les emprunts pour financer les études universitaires continuent d'augmenter**
  - **Le pourcentage d'étudiants qui empruntent et le montant emprunté augmentent pour le premier baccalauréat et les études supérieures.**
  - **Les étudiants des Maritimes empruntent plus que les étudiants venant de l'extérieur de la région.**

Figure 4 :
Pourcentage qui ont emprunté de n'importe quelle source pour leur premier baccalauréat, prêt moyen obtenu des gouvernements (parmi les emprunteurs) pour le premier baccalauréat et montant moyen total emprunté (de toutes les sources) pour le premier baccalauréat et toutes les études supérieures (dans les deux années après l'obtention du diplôme), exprimés en dollars constants de 2009, par cohorte de diplômés

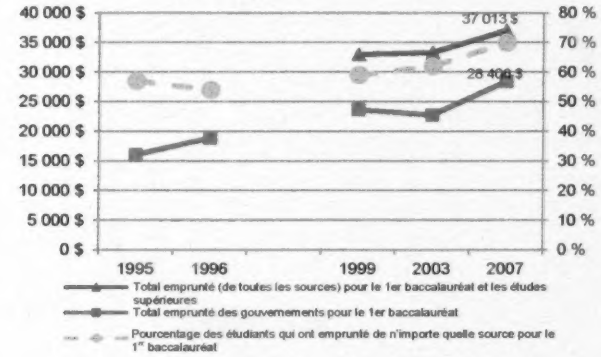

Source : Sondage auprès des diplômés de la CESPM

Ce ne sont là que quelques-unes des observations qui soulèvent d'importantes questions. Toutefois, la Commission s'est abstenue de formuler des recommandations fondées sur ses analyses. De nombreuses possibilités s'offrent à elle pour ajouter de la valeur à ses analyses de données et aller au-delà de la prestation d'information pour impartir des connaissances. Cependant, la réduction des ressources rendra cette transition plus difficile.

Orientation stratégique et priorités

- En raison des **avantages importants pour la région,** la Commission considère que sa **seconde priorité** est le **maintien du SIEP et l'élargissement de son utilisation. Dans l'avenir, les travaux porteront sur la réussite des étudiants et la qualité de l'éducation.**
- L'approche probable pour tenir compte de la diminution des ressources sera **des délais plus longs, moins de données rendues publiques et moins d'analyses approfondies.**
- Le **programme de sondages auprès des diplômés a été abolis.**
- D'après la Commission, **le nouveau programme de sondages proposé (Résultats des diplômés des universités des Maritimes), qui coûtera moins cher, est essentiel** pour lui permettre d'accomplir son mandat ainsi que **pour assurer l'efficacité du système universitaire régional et des politiques publiques visant à l'appuyer. Toutefois, la Commission ne mettra pas en œuvre le nouveau programme sans obtenir des fonds des gouvernements provinciaux.** Une révision exhaustive du programme de sondages a été effectuée. **Les intervenants ont tous appuyé le programme,** soulignant le besoin d'avoir une perspective axée uniquement sur les Maritimes afin de repérer les enjeux émergents qui touchent la région d'une manière différente qu'ailleurs au pays, car une analyse pancanadienne ne peut pas révéler les tendances qui s'appliquent aux Maritimes. Découlant de cette révision, le nouveau programme qui a été élaboré représente le **programme minimum acceptable**. Il **portera sur les titulaires d'un baccalauréat** (environ 70 % de la population étudiante, ce qui réduira considérablement la taille de l'échantillon) et offrira un cycle de sondage de six ans dans lequel deux cohortes de diplômés seront sondées deux ans après l'obtention du diplôme, et une de ces cohortes sera aussi sondée six ans après l'obtention du diplôme. Les étudiants poursuivant des études supérieures ne seront pas inclus, ni

les étudiants qui ont terminé une formation professionnelle ou obtenu un certificat ou un diplôme au lieu du baccalauréat. **Cela permettra de réduire le coût du programme de sondages (de 200 000 $ à 145 000 $ par année)** tout en satisfaisant les besoins minimums des intervenants et **surtout ceux des trois gouvernements provinciaux.** L'annexe A présente plus de détails sur le nouveau programme et fournit des comparaisons avec le programme précédent.

- **Sans financement externe, la Commission ne fera pas de sondages auprès des diplômés, ce qui entraînera une lacune dans nos connaissances** sur diverses questions, par exemple la façon dont les diplômés utilisent leur éducation sur le marché du travail, la manière dont ils gèrent leur dette liée aux études (70 % des étudiants empruntent pour payer leurs études) et s'ils restent dans les Maritimes après leurs études.
- Enfin, la Commission doit envisager **s'il y a lieu d'imposer des droits pour les services dans la région.**
- **La Commission pense qu'il est possible d'ajouter une plus grande valeur à ses données et produits d'information de façon à influer davantage sur l'élaboration des politiques, que ce soit au niveau gouvernemental ou au niveau de l'établissement d'enseignement. Or, pour réaliser cet objectif, deux changements sont nécessaires : améliorer la communication et la diffusion des constatations et accroître considérablement l'engagement et le sentiment d'appartenance des intervenants, et des membres de la Commission en particulier, à l'égard de ces constatations.**
  - La Commission a recherché des moyens d'améliorer la communication et la diffusion des constatations, notamment : une meilleure présentation des documents; une série d'articles ou de rapports plus courts qui suscitent la réflexion et visent à faire connaître les principaux enjeux et à guider la prise de décisions; la prestation d'ateliers selon un principe de recouvrement des coûts sur les tendances émergentes et futures; un dialogue animé par la CESPM après la publication des documents; la tenue de consultations régulières avec les groupes d'intervenants clés pour déterminer les questions les plus pressantes. Selon la Commission, une plus grande couverture médiatique augmenterait la visibilité des diverses questions aux yeux du public, ce qui faciliterait les débats publics et les discussions sur les politiques.
  - Pour prolonger la durée utile des constatations, il faudrait que les membres de la Commission et les intervenants aient un plus grand sentiment d'appartenance à l'égard des constatations et de leurs répercussions. La Commission devrait faire connaître sa position, déterminer les conséquences et des plans d'action possibles, en plus de fournir des données crédibles. Il faudrait que des membres de la Commission soient présents lorsque les constatations sont rendues publiques, prêts à discuter des conséquences stratégiques et des objectifs connexes, sinon des interventions. Une déclaration de la Commission (appuyée publiquement par ses membres) sur une question en particulier augmenterait sa crédibilité auprès de ses intervenants. Cela faciliterait également la mise en œuvre des plans de communication à plus long terme.

ACTION COOPÉRATIVE

Aperçu des activités et résultats

Le mandat de la Commission en matière d'action coopérative est de promouvoir et de faciliter la coopération dans les Maritimes entre les provinces et des partenaires externes afin d'élaborer des approches rentables et collaboratives pour l'administration, les programmes et les politiques concernant l'éducation postsecondaire. Cela nécessite une consultation soutenue pour comprendre les besoins et les perspectives multiples (et parfois contradictoires) des divers intervenants.

C'est dans le cadre de cette fonction que la CESPM a joué un important rôle de chef de file, durant la dernière décennie et même auparavant, auprès des établissements d'enseignement dans le domaine de l'information par son travail pour le SIEP et

d'autres projets (collecte de données, recherche, publication) et dans le domaine de l'assurance de la qualité. La Commission appuie aussi le Réseau informatique éducatif (RIE) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, qui célèbre ses 40 ans d'existence, et assure la liaison entre les établissements d'enseignement partenaires (la CESPM lui offre un soutien et est partenaire de cette initiative efficace). Elle fournit aux intervenants clés des possibilités de se rassembler pour discuter de diverses questions dans différents endroits. La conception, la gouvernance, la structure de comités, les méthodes de travail et la philosophie de la Commission font appel à la collaboration et à l'engagement. En fait, de nombreuses heures de travail bénévole sont consacrées à l'appui de la mission de la Commission.

Il est certain que l'action coopérative pourrait évoluer et servir à guider l'élaboration d'approches dans d'autres domaines comme suit :

- la croissance et le développement de la technologie pour l'enseignement;
- la qualité des programmes menant à un grade à l'extérieur de la région (c.-à-d. des programmes offerts par des universités à l'extérieur de la région desservie par la CESPM, mais auxquels les étudiants de la région peuvent s'inscrire);
- l'évaluation des acquis et les crédits accordés pour l'expérience de travail;
- l'éthique et les pratiques optimales en matière de recherche;
- des services aux étudiants pour toute la région.

Compte tenu que la Commission existe pour assurer l'intérêt supérieur des étudiants, l'expansion de son travail d'action coopérative peut sembler appropriée, surtout durant cette période de restrictions pour tous les intervenants. Toutefois la réduction actuelle des ressources de la Commission durant la période de planification entraînera, dans le meilleur des cas, le maintien du statu quo.

Orientation stratégique et priorités

- En matière d'action coopérative, le cadre opérationnel de la Commission nécessite la collaboration active de ses intervenants ; cela doit continuer.
- **Vu les compressions budgétaires durant la période visée, la Commission ne prévoit pas élargir son travail dans ce domaine.** L'action coopérative demeurera un moyen d'arriver aux fins visées, soit l'exécution des fonctions principales de la Commission (assurance de la qualité, données et information), plutôt qu'un domaine de participation active.
- Toutefois, la Commission a constaté un besoin de réflexion plus approfondie sur ses activités et son rôle actuels en vertu de cette fonction, et sur ce qu'elle devrait faire dans l'avenir, compte tenu de ses ressources. Durant la période de planification, la Commission évaluera l'opportunité d'établir un comité spécial (et de lui fournir les ressources nécessaires) pour examiner la fonction d'action coopérative. Ce comité spécial, établi seulement quand les ressources le permettront, auraient deux objectifs : voir comment les établissements d'enseignement et les gouvernements pourraient mieux collaborer pour réduire les coûts ou améliorer la qualité, et se pencher sur le rôle que la Commission devrait assumer pour appuyer l'action coopérative maintenant et dans l'avenir. Voici des types et des secteurs d'action coopérative à envisager : un centre de données commun; des programmes partagés pour les études supérieures; l'expansion du RIE pour inclure les établissements d'enseignement de la Nouvelle-Écosse; une stratégie commune pour le recrutement d'étudiants internationaux; des moyens d'améliorer ou d'accroître la mobilité des étudiants et l'achèvement des études dans le délai prévu (augmentation des transferts de crédits entre les collèges et les universités ou mise au point d'un processus ressemblant à celui de Bologne); des façons d'améliorer la coopération et l'efficience en ayant recours à l'organisme Interuniversity Services Inc. (ISI) et au Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF).

SERVICES AUX PROVINCES (SERVICES FINANCIERS) ET ENTENTES INTERPROVINCIALES

Aperçu des activités et résultats

La Commission fait aussi des activités sous la fonction définie comme l'offre de services aux provinces. Par exemple, elle prépare et administre le budget d'éducation universitaire au Nouveau-Brunswick (qui inclut le Collège de technologie forestière des Maritimes). Cela nécessite de calculer les subventions de fonctionnement (sans restriction et avec restrictions), les subventions pour les immobilisations, le financement de projets spéciaux et les divers transferts découlant d'ententes interprovinciales (transferts régionaux, entente avec le Québec, entente avec Terre-Neuve-et-Labrador, etc.) auxquelles participe la province. De plus, la CESPM administre le budget de l'enseignement universitaire tout au long de l'année, dont le compte des fonds engagés du gouvernement provincial. Elle fournit également des états financiers vérifiés pour le financement de l'enseignement universitaire de la province. Elle fait aussi du travail semblable pour l'Île-du-Prince Édouard. L'annexe B présente une répartition des différents services que la CESPM offre à chaque province.

La CESPM appuie l'administration d'un certain nombre d'ententes de transferts entre les provinces afin de faciliter la mobilité, d'une province à l'autre, des étudiants qui souhaitent s'inscrire à des programmes d'études n'étant pas offerts dans leur province d'origine. La majorité de ces transferts se font du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard à la Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick. La Commission appuie aussi les transferts à des provinces ne relevant pas de son mandat pour certains programmes d'études (optométrie, médecine, réadaptation) en plus des ententes interprovinciales de financement.

La Commission cherche à créer de la valeur ajoutée comme suit :

1. Faire en sorte que les étudiants des Maritimes aient un plus grand choix de programmes d'études que cela ne serait le cas autrement.
2. Veiller à ce qu'une éducation de qualité soit offerte aux étudiants dans les programmes d'études qu'ils ont choisis d'une manière rentable pour eux et pour les gouvernements dans la région.

De plus, la CESPM a aussi effectué de temps à autre, en recouvrant le plein coût, des évaluations d'établissements et de programmes d'universités privées au Nouveau-Brunswick. Ces services d'évaluation, qui s'inscrivent bien dans les activités principales de la Commission, ont aidé le ministre à prendre des décisions difficiles, qu'il s'agisse d'autoriser l'introduction de nouveaux grades universitaires, d'exiger le respect de normes précises (comme celles ayant trait à la gouvernance de l'établissement d'enseignement) ou d'obliger une organisation auparavant autorisée à conférer des grades universitaires à fermer ses portes.

Orientation stratégique et priorités

- La Commission estime offrir aux provinces des services dont la valeur est optimisée par rapport aux coûts. Toutefois, ces services ne sont pas compris dans ce qui peut être considéré comme les fonctions de base de la Commission prescrites dans la *Loi* et ne sont pas offerts à l'ensemble des trois provinces (voir l'annexe B). Par conséquent, **les provinces qui profitent de tels services devraient assumer la plus grande part des coûts, ou bien les services devraient redevenir la responsabilité des provinces.**
- La Commission administre des ententes interprovinciales pour le bien collectif des trois provinces (et parfois aussi de Terre-Neuve-et-Labrador). Le comité d'action coopérative décrit ci-dessus devrait examiner de plus près le travail de la CESPM dans ce domaine et les ressources nécessaires (surtout dans l'éventualité où la Commission ne fournirait plus de services financiers aux provinces) afin de déterminer s'il y a lieu de continuer cette activité en raison de la réduction des ressources.

- Les services d'évaluation fournis en vertus des lois provinciales sur l'attribution de grades universitaires sont plus conformes au mandat de la Commission en matière d'assurance de la qualité et, vu le plein recouvrement des coûts, sauf pour l'élaboration de politiques, leur prestation ne pose pas de problème. Toutefois, la Commission examinera l'ampleur de ses activités dans ce domaine pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'impact négatif sur ses programmes clés.

OBJECTIFS DE LA COMMISSION

Aperçu des défis à relever

Restrictions financières – Comme de nombreuses autres organisations du secteur public, la CESPM doit faire face à une réduction de ses ressources (dans le meilleur des cas, ce serait une baisse de 5 % du financement de base et aucun financement pour les projets spéciaux, y compris les sondages auprès des diplômés), ce qui forcera l'organisation à trouver des économies et à déterminer ses priorités. Il est impossible pour la Commission de bien faire avec moins ressources tout ce qu'elle faisait auparavant.

Visibilité, valeur et communication – Les personnes qui ont travaillé avec la CESPM connaissent une partie de son travail. Peu d'entre elles sont au courant du large éventail de ses travaux. Encore moins savent quelle valeur elle ajoute au système dans la région. Il se pourrait que son travail ne soit peut-être pas aussi bien compris qu'il le devrait, surtout en raison du roulement du personnel chez les hauts fonctionnaires du gouvernement. Il est nécessaire de trouver un nouveau moyen de faire connaître les efforts déployés par la CESPM, que ce soit des rapports, des systèmes ou une communication plus dynamique. Toutefois, ces mesures nécessitent des ressources.

Portée – On pense de plus en plus que certains collèges dans la région ont besoin d'une organisation semblable à la CESPM pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'expérience d'apprentissage pour les étudiants des collèges. De plus, il serait utile de recueillir sur les étudiants des collèges des données du même type que celles recueillies pour les étudiants des universités afin de déterminer la mobilité des étudiants dans le système d'EPS. Les établissements d'enseignement religieux attribuant des grades (certains dans des disciplines autres que la religion), des grades d'études appliquées (définis comme des grades attribués par un collège) à l'Île-du-Prince-Édouard et les organisations privées attribuant des grades ne relèvent pas officiellement du mandat de la Commission.

Orientation stratégique et priorités

- La Commission s'est fixé comme but d'améliorer la communication à un plus grand public et d'accroître la visibilité de l'organisation. Elle a décidé que des mesures immédiates étaient nécessaires dans le domaine des données et de l'information. À cette fin, il importe d'accroître le dialogue pour clarifier les objectifs et les résultats prévus découlant d'une plus grande attention portée à la communication et de ressources plus nombreuses (ou d'une réaffectation des ressources d'un autre domaine à celui-ci). Au cours période de plan, un comité spécial sera créé pour examiner de plus près les objectifs de la Commission dans ce domaine (définition des objectifs, résultats attendus, publics visés) et préparer un plan de communication, ce qui comprendra les ressources.
- La Commission considère qu'il vaudrait la peine d'effectuer une révision de la gouvernance afin d'assurer un fonctionnement efficace et la pertinence des dispositions en matière de gouvernance par rapport aux activités principales de la Commission. Toutefois, parce qu'une telle révision serait dispendieuse et que la structure de gouvernance actuelle de la Commission est déjà efficace, on considère qu'il s'agit d'une faible priorité pour la période de planification, et cette révision sera seulement entreprise si les ressources sont suffisantes pour le faire. La révision porterait sur les éléments suivants : le rôle de la Commission (définition des questions qui nécessitent une participation et une décision de la Commission et les étapes auxquelles chacune est requise); la structure et le rôle de chaque

comité afin d'améliorer l'efficacité (par exemple, fusion de comités et délégation de certains aspects de la prise de décisions aux comités), y compris l'amélioration de l'efficacité par la création d'un comité exécutif avec un mandat clairement défini. La révision viserait à améliorer l'efficacité de l'organisation et à déterminer les ressources qu'il serait possible de réaffecter à des activités plus importantes. La révision prendrait en considération les dispositions de la *Loi* (qui exige notamment que la CESPM se réunisse au moins quatre fois par année) et le meilleur moyen de réaliser le mandat. Elle mènerait aussi à la conception d'un modèle de planification de la relève pour les membres de la Commission afin d'assurer une gamme variée d'expertises et d'opinions. Il importe aussi d'examiner la portée du travail de la Commission dans le contexte de cette révision de la gouvernance.

- Un autre domaine nécessitant une révision est l'administration interne. Cette révision a déjà commencé et se poursuivra durant les prochains mois. Les coûts administratifs font l'objet d'un examen minutieux afin de déterminer des stratégies pour réduire les coûts récurrents et les possibilités de générer des revenus. De plus, une révision des processus internes liés à la préparation de documents pour la Commission et ses comités ainsi qu'à la préparation d'autres documents diffusés à une plus grande échelle est en cours. **La révision des processus internes vise à appliquer des restrictions financières et à libérer des ressources pour les réaffecter à des activités plus importantes.** Puis, les processus internes devront faire l'objet d'un examen encore plus poussé en fonction de tout changement apporté au modèle de gouvernance de la Commission.

CONCLUSION

La Commission offre une valeur importante aux trois provinces des Maritimes.

Sa masse critique en termes de personnel, la diversité de ses membres et la mise à contribution de l'expertise des établissements d'enseignement et des gouvernements au moyen de son cadre opérationnel fondé sur la collaboration a permis à la Commission d'acquérir un degré de savoir-faire que les provinces ne pourraient que difficilement développer seules, et encore moins de maintenir par elles-mêmes.

Vu la petite taille de chaque province des Maritimes, la Commission offre une perspective plus vaste sur laquelle fonder des conclusions, qu'il s'agisse de la réussite des étudiants, de la qualité des programmes d'études ou des résultats des diplômés.

De plus, la Commission **optimise l'utilisation des ressources et offre une approche avisée et efficace pour l'élaboration de politiques publiques**. Avec un budget d'environ 1 million de dollars, elle offre un programme d'assurance de la qualité qui coûte quelque 400 000 $ par année (sans tenir compte de la contribution des universités). Ses activités de collecte et d'analyse des données (dont la prestation de divers produits de données aux gouvernements, mais *excluant le soutien au programme de sondages auprès des diplômés*) coûtent environ 400 000 $ par année, le tout à frais partagés entre les trois provinces selon leur nombre d'habitants respectif. Il est probable que **le coût serait presque le même pour établir individuellement dans *chaque* province des mécanismes visant à atteindre ces buts.**

Grâce à ses instruments, la Commission :

- vérifie l'assurance de la qualité des programmes et services offerts aux étudiants par les universités dans la région;
- suit les progrès des étudiants dans leurs études aux Maritimes (même s'ils passent d'une université à une autre ou d'un programme à un autre);
- sera en mesure de suivre les progrès des élèves de la maternelle à la 12^{e} année, puis ceux des étudiants dans les universités et enfin, si le programme de sondage sur les résultats des diplômés des Maritimes est financé, des diplômés sur le marché du travail.

Si le programme de sondage sur les résultats des diplômés des Maritimes est financé, la Commission pourrait continuer à mesurer l'efficacité et la qualité du système : Est-ce que la transition des diplômés au marché du travail et aux études supérieures se fait aussi bien que possible? Les politiques publiques à l'appui de l'éducation universitaire aident-elles autant les étudiants qu'elles le devraient? Si le programme n'est pas financé, la Commission et les trois gouvernements provinciaux ne pourront plus produire de rapports (et la région n'aura plus accès à de telles données) sur la situation des étudiants après l'obtention de leur diplôme, ce qui entraînera une importante lacune dans l'information sur les résultats des diplômés des Maritimes.

Compte tenu que les trois Provinces maritimes consacrent collectivement plus de 1 milliard de dollars par année au secteur universitaire dans la région, il est clair que **la Commission optimise les ressources** dans un contexte de reddition de comptes accrue **en fournissant des mesures essentielles sur l'efficacité des programmes là où cela compte le plus : au niveau des étudiants, et ce pour moins de 0,1 % des dépenses dans le secteur.**

Annexe A

PROGRAMME DE SONDAGE SUR LES RÉSULTATS DES DIPLÔMÉS DES MARITIMES

Coûts

Le programme de sondage coûtera 145 000 $ par année et représente le minimum acceptable pour la conception et les coûts d'un programme qui satisfait les critères clés établis par la Commission. Il offre aussi des économies importantes par rapport au coût du programme de sondage précédent (200 000 $ par année).

Résumé de la ventilation des coûts :

Promotion du sondage	20 000 $
Collecte de données (entrevues par téléphone pour un sondage de 20 minutes)	160 000 $
Diffusion des données (rapport de 75 pages avec des tableaux de statistiques sur les faits saillants, publié sur le Web); tableaux par province, présentation(s) aux intervenants et médias	110 000 $
Total pour le projet	290 000 $
Total par année	**145 000 $**

Population

La population visée par le sondage sera d'abord les titulaires d'un premier baccalauréat (les personnes qui ont terminé leur baccalauréat et qui n'avaient pas fait d'autres études postsecondaires avant leur inscription au programme) et la taille de l'échantillon sera de 2 500 diplômés. Les activités de promotion serviront à renverser la tendance à la baisse du taux de réponse observée lors des deux derniers sondages. En général, on croit que le taux de réponse continuera à baisser si on n'intervient pas, ce qui nuirait à la capacité de faire des analyses détaillées.

Méthode de collecte des données

Le sondage se fera au moyen d'entrevues par téléphone pour un sondage de 20 minutes en moyenne (comparativement à 29 minutes dans le passé).

Objectifs de la recherche

Voici les cinq thèmes qui seront inclus dans la recherche :

- Financement des études (comment ont été financées les études pour le baccalauréat et les études ultérieures, comment les diplômés se débrouillent sur le plan financier).
- Résultats sur le marché du travail (situation concernant l'emploi, rémunération, type d'emploi, relation entre les études et l'expérience sur le marché du travail).
- Mobilité des diplômés (lieu d'origine du diplômé et lieu de résidence après l'obtention du diplôme, raisons des déménagements)
- Études ultérieures (information sur les études poursuivies après le premier baccalauréat et les raisons de la poursuite des études).
- Perceptions des diplômés concernant leur expérience universitaire, la qualité des programmes et services, l'acquisition de compétences (thème de plus faible priorité; on procédera à une rotation des questions posées aux différentes cohortes)

Calendrier des sondages

Chaque cycle de six ans inclurait deux cohortes, toutes deux répondant à un sondage deux ans après l'obtention du diplôme, puis une de ces deux cohortes répondant à un sondage six ans après l'obtention du diplôme (enquête longitudinale). Cela permettrait d'établir un équilibre entre la vérification des résultats d'un changement de politique (sondages plus fréquents deux ans après l'obtention du diplôme) et les bénéfices à plus long terme ou le rendement sur l'investissement à plus long terme. Voici un tableau du calendrier des sondages selon cette structure.

Classe de...	**2012**	**2014**	**2012**	**2018**	**2020**	**2018**
Année du sondage	2014	2016	2018	2020	2022	2024
Type de sondage	après 2 ans	après 2 ans	après 6 ans	après 2 ans	après 2 ans	après 6 ans

Points de comparaison entre l'ancien et le nouveau programme de sondage

Ancien programme de sondage	*Nouveau programme de sondage*
200 000 $ par année	145 000 $ par année
Sondage auprès de tous les diplômés	Sondage auprès des titulaires d'un premier baccalauréat
N= 3 360 (titulaires d'un premier bac=1 968) [taille de l'échantillon le plus récent]	N cible=2 500
Sondage de chaque quatrième cohorte deux ans et cinq ans après l'obtention du diplôme	Chaque cycle de six ans inclut deux cohortes, toutes deux répondant à un sondage deux ans après l'obtention du diplôme, puis une de ces deux cohortes répondant à un sondage six ans après l'obtention du diplôme
Objectifs de la recherche i. Financement des études (comment ont été financées les études pour le baccalauréat et des études ultérieures, comment les diplômés se débrouillent sur le plan financier). ii. Résultats sur le marché du travail (situation concernant l'emploi, rémunération, type d'emploi, relation entre les études et l'expérience sur le marché du travail). iii. Mobilité des diplômés (lieu d'origine du diplômé et lieu de résidence après l'obtention du diplôme, raisons des déménagements) iv. Études ultérieures (information sur les études poursuivies après le premier baccalauréat et les raisons de la poursuite des études). v. Perceptions des diplômés concernant leur expérience universitaire, la qualité des programmes et services, l'acquisition de compétences.	Objectifs de la recherche i. Financement des études (comment ont été financées les études pour le baccalauréat et des études ultérieures, comment les diplômés se débrouillent sur le plan financier). ii. Résultats sur le marché du travail (situation concernant l'emploi, rémunération, type d'emploi, relation entre les études et l'expérience sur le marché du travail). iii. Mobilité des diplômés (lieu d'origine du diplômé et lieu de résidence après l'obtention du diplôme, raisons des déménagements). iv. Études ultérieures (information sur les études poursuivies après le premier baccalauréat et les raisons de poursuivre ces études). v. Perceptions des diplômés concernant leur expérience universitaire, la qualité des programmes et services, l'acquisition de compétences (thème de plus faible priorité; on procédera à une rotation des questions posées aux différentes cohortes).
Sondage de 30 minutes	Sondage de 20 minutes
Modèle analytique (analyse plus approfondie) avec des tableaux détaillés, des tableaux par province, des tableaux par établissement d'enseignement, une conférence de presse, des présentations semi-personnalisées offertes aux intervenants.	Rapport détaillé (tableaux de statistiques sur les faits saillants - aucune analyse plus approfondie) et tableaux par province, présentation en direct sur le Web pour tous au lieu de présentation(s) sur les lieux.

Annexe B

SERVICES PAR PROVINCE

Services offerts (conformément à la Loi)	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.
Assurance de la qualité			
Évaluation des programmes	X	X	X
Vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité	X	X	X
Données et information			
Collecte de données pour le SIEP	X	X	X
Calcul des inscriptions :			
Statistiques	X	X	X
Accord de transfert régional, (ou ATR calculs des inscriptions)	X	X	X
Formules de financement (différentes méthodes)	X	X	
Sondage auprès des diplômés/sondage sur les résultats des diplômés (nécessite du financement)	X	X	X
Analyses	X	X	X
Projets personnalisés (dans la mesure des ressources disponibles)	X	X	X
Ententes interprovinciales			
Accord de Transfert Régional	X	X	X
Action coopérative			
Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique	X	X	X
Réseau Atlantic Satellite Network (démantelé le 12 septembre 2011)	X	X	X
Symposiums sur divers sujets liés à l'éducation postsecondaire	X	X	X
Réseau informatique éducatif du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard (RIE N.-B./Î.P.-É.)	X		X

Autres services (non prescrits par la Loi)	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.
Services aux provinces			
Attribution des grades (sur demande et recouvrement de la totalité des coûts)	X	X	
Services financiers :			
Administration de budgets			
Vérification / validation de données de la formule de financement	X		
Calcul des fonds sans restrictions à l'aide de la formule de financement	X		
Offre de prévisions budgétaires pour des ententes interprovinciales	X		X
Analyses et conseils concernant le plan d'activités et le budget du Collège de technologie forestière des Maritimes (CTFM)	X		
Aide à l'immobilisation : analyses et conseils au besoin	X		
Projets spéciaux : analyses et conseils au besoin	X		
Budgets principaux des dépenses	X		
Comptes publics	X		
Production d'états financiers vérifiés	X		X
Offre de conseils sur demande	X		X
Gestion de fonds engagés	X		X
Participation à des comités provinciaux	X		
Opérations financières	X		X
Surveillance d'ententes			
Sciences infirmières	X		
Programme Dalhousie Médecine New Brunswick (DMNB)	X		
Entente Nouveau-Brunswick–Québec	X		
Formation médicale (délocalisée)	X		
Centre national de formation en santé	X	X	X
Memorial University	X		X
Programme d'optométrie à Waterloo	X		X
Disciplines de la réadaptation		X	
Administration ou élaboration de politiques	X		

Annexe C

PLAN DE RESSOURCES

Contexte

Le défi pour la Commission est de poursuivre la plupart de ses activités de travail, mais en réorientant l'importance accordée à certains domaines. La commission veut :

- Maintenir son rôle de chef de file au moyen de son programme d'assurance de la qualité.
- Accroître la collaboration pour s'assurer que des processus d'assurance de la qualité efficaces sont en vigueur dans tous les établissements d'enseignement.
- Enrichir son travail actuel en matière de données et d'information en ajoutant de la valeur à ses analyses et examens de données; ainsi, la Commission sera plus efficace pour fournir des services à valeur ajoutée à ses intervenants.

Une partie de ce travail exigera une réorientation des fonctions du personnel, une plus grande efficience et des ressources supplémentaires. En même temps, la Commission doit composer avec des restrictions budgétaires.

Hypothèses

Dans le contexte décrit ci-dessus, et afin de respecter le plus possible les priorités dictées par la *Loi* de la CESPM (en ordre de priorité : évaluation des programmes universitaires, collecte et analyse de données, vérification de la démarche des universités en matière de qualité et de collaboration – les priorités sont expliquées en détail dans la partie narrative du plan d'activités), le scénario financier de la Commission repose sur la conclusion selon laquelle les services particuliers fournis aux provinces qui ne sont pas compris dans les fonctions de base prescrites dans la *Loi* de la CESPM et qui ne sont pas fournis aux trois provinces, doivent être financés par la province qui bénéficie du service.

D'autres hypothèses :

- ***Le financement de base connaîtra une baisse de 59 826 $*** entre 2010-2011 et 2013-2014 (-3 % en 2011-2012, -1 % en 2012-2013, -1 % en 2013-2014), selon les plus récentes directives diffusées par le Conseil du Trésor régional en 2010, en supposant que les niveaux de financement ne changent pas en 2014-2015.
- Les salaires et avantages sociaux augmenteront de 2 % chaque année (ce n'est qu'une estimation pour l'instant; ce pourcentage sera ajusté en fonction des politiques du GNB), ce qui est une augmentation non provisionnée se situant entre 13 000 $ et 15 000 $ par année, selon les niveaux de dotation : voilà qui représente ***une augmentation non provisionnée cumulative d'environ 45 000 $ des salaires et avantages sociaux d'ici 2014-2015***.
- Selon les niveaux de dotation, **entre 15 000 $ et 17 000 $ devront être absorbés annuellement en raison d'une augmentation non provisionnée de 2,05 % du taux de cotisation de retraite** depuis janvier 2010; il est présumé qu'il n'y aura pas d'autres augmentations du taux de cotisation durant la période de planification.
- L'augmentation des coûts d'exploitation attribuable aux exigences contractuelles représente une autre augmentation non provisionnée d'environ 2 500 $ par année qui doit être absorbée, ***soit une augmentation non provisionnée cumulative d'environ 7 500 $ d'ici 2014-2015***.
- La Commission doit donc trouver durant la période de planification des économies internes totales d'au moins **129 000 $** d'ici la fin de la période de planification, ou 11 % du budget de base. Des déficits de solvabilité du régime de retraite de 183 060 $, de 190 296 $ et de 197 820 $ prévus pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 respectivement sont inclus et considérés comme pleinement provisionnés, conformément aux directives du CPMA; il est présumé que toute augmentation de ces montants durant la période de planification sera entièrement financée par le Conseil du Trésor régional.
- Si les fonds annualisés de 145 000 $ demandés pour le Sondage sur les résultats des diplômés des universités des Maritimes ne sont pas reçus, le programme n'aura pas lieu.

Stratégie et conséquences sur les produits et services

Durant la période de planification, les principales conséquences sur le plan des ressources sont les suivantes :

a) En matière de dotation :
   i. Abolition de 1 ETP au cours de l'exercice courant, avec une partie du travail confiée à l'externe.
   ii. Un minimum de 0,5 ETP laissé vacant chaque année, y compris durant l'exercice courant, grâce à une gestion serrée des contrats et par attrition, le cas échéant.

b) Les possibilités de consultation et de collaboration seront moindres (par exemple, moins de forums).

c) Le processus de vérification en matière d'assurance de la qualité sera lancé un an plus tard que prévu et prendra environ sept ans. La prolongation du délai est principalement attribuable aux frais de déplacement reliés au processus et, dans une moindre mesure, aux effectifs réduits dont la Commission dispose pour appuyer le processus. Une telle situation diminuera la portée de l'initiative, mais permettra quand même à la Commission d'atteindre plusieurs de ses principaux objectifs.

d) Dans sa forme actuelle, le programme de sondages auprès des diplômés, qui exigeait de la Commission des ressources d'environ 50 000 $, est aboli. Ainsi, le personnel qui s'occupait du sondage auprès des diplômés sera réaffecté à d'autres domaines de plus grande priorité (assurance de la qualité et autres activités reliées aux données – voir le texte du plan d'activités pour plus de détails), ce qui minimisera l'incidence des restrictions financières.

e) Un financement annuel et permanent de 145 000 $ est demandé pour l'exécution du programme de sondages remanié, appelé Sondage sur les résultats des diplômés des universités des Maritimes. Ce montant comprend *tous* les coûts.

f) Aucune nouvelle activité ne sera entreprise, mais certains éléments d'une stratégie de communication améliorée seront mis en œuvre.

Dépenses

			Période de planification		
	2010-2011	**2011-2012 (-3 %)**	**2012-2013 (-1 %)**	**2013-2014 (-1 %)**	**2014-2015 (0 %)**
Catégorie :	Montants réels	Prévisions			
Salaires et avantages sociaux (1)	972 981	961 822	926 540	928 236	928 623
Déficit de solvabilité du régime de retraite (2)	149 940	176 100	183 060	190 296	197 820
Frais de fonctionnement (3)	378 951	318 173	335 263	321 914	321 527
Programme de sondages auprès des diplômés (4)	88 098	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total partiel des dépenses	1 589 970	1 456 095	1 444 863	1 440 446	1 447 970
Sondage sur les résultats des diplômés des universités des Maritimes (5)	s.o.	s.o.	145 000	145 000	145 000
Dépenses totales (6)	1 589 970	1 456 095	1 589 863	1 585 446	1 592 970

Notes :

(1) **2011-2012** : Une démarche d'une année, qui visait à protéger le personnel le plus possible, a été appliquée durant l'exercice pour composer avec la réduction de 3 % exigée par le Conseil du Trésor régional jusqu'à ce qu'une solution permanente puisse être trouvée grâce à un examen approfondi des activités de la Commission. Pour ce qui est des salaires et des avantages, on a notamment laissé un poste vacant pendant une partie de l'année.
2012-2013 et 2013-2014 : À la suite de l'examen approfondi des activités que le conseil a effectué au printemps et à l'été 2011, 1 ETP sera éliminé, et une partie du travail sera confiée à l'externe. De plus, un minimum 0,5 ETP sera laissé vacant chaque année grâce à une gestion serrée des contrats et par attrition. On estime que les salaires et les avantages augmenteront de 2 % chaque année, conformément à la politique du GNB (ce n'est qu'une estimation pour l'instant; ce pourcentage sera ajusté en fonction des politiques du GNB relatives à l'ajustement au coût de la vie et aux augmentations au mérite).
2014-2015 : Un autre ETP sera laissé vacant pendant une partie de l'année. On estime que les salaires et les avantages augmenteront de 2 %, conformément à la politique du GNB (ce n'est qu'une estimation pour l'instant; ce pourcentage sera ajusté en fonction des politiques du GNB relatives à l'ajustement au coût de la vie et aux augmentations au mérite).

(2) Paiement forfaitaire annuel pour atténuer le déficit de solvabilité du régime de retraite du CPMA (selon les directives du CPMA).

(3) **2011-2012** : Une démarche d'une année, qui visait à protéger le personnel le plus possible, a été appliquée durant l'exercice pour composer avec la réduction de 3 % exigée par le Conseil du Trésor régional jusqu'à ce qu'une solution permanente puisse être trouvée grâce à un examen approfondi des activités de la Commission. Cela s'est traduit par une réduction radicale des frais de fonctionnement durant l'exercice 2011-2012. Il ne sera pas possible de maintenir un tel degré de resserrement en permanence. La Commission a effectué des réductions radicales dans tous les frais de fonctionnement (autres que ceux, tels que le loyer, qui ne pouvaient être réduits immédiatement en raison des contrats en vigueur).
2012-2013 : Une partie considérable de la légère augmentation des frais de fonctionnement de 2011-2012 à 2012-2013 est constituée de coûts uniques qui ont servi à soutenir le processus de consultation nécessaire pour lancer le deuxième cycle du processus de vérification en matière d'assurance de la qualité et obtenir des conseils spécialisés en communication pour aider la Commission à améliorer l'efficacité de ses communications relativement à toutes les fonctions prescrites. Une légère hausse du loyer compte pour le reste de l'augmentation des frais de fonctionnement.
2013-2014 et 2014-2015 : Les frais de fonctionnement sont réduits par rapport à 2012-2013 en vue d'absorber la diminution de 1 % du financement de base en 2013-2014. Le comité spécial établi en 2012-2013 n'existera plus, car il aura achevé son mandat au cours de l'exercice précédent, ce qui contribue à absorber la réduction. De plus, la Commission devra maintenir la diminution du nombre de réunions en personne des comités et de la Commission appliquée en 2011-2012. La conséquence la plus importante qui découlera de ce changement pour l'organisation et ses partenaires est que la durée estimative de la réalisation de la deuxième étape du processus de vérification s'étendra probablement sur une période de sept ans, plutôt que sur une période optimale de trois ans, comme il avait été établi lors de l'examen de ce programme. La réduction des frais de publication, d'abord obtenue en 2011-2012, pourra être maintenue en accroissant la distribution électronique des documents de réunion et de l'information publiée.

(4) **2010-2011** : La somme indiquée représente uniquement les coûts directs (p. ex. : consultations, impression, publication) nécessaires pour achever le dernier projet avant l'abolition du programme de sondages actuel. Le coût total d'un sondage s'est chiffré en moyenne à 400 000 $ (coûts directs de 300 000 $ et frais de personnel de 100 000 $ financés à même le financement de base). À la suite de l'examen récent du programme, le programme de sondage actuel est aboli et sera remplacé par le Sondage sur les résultats des diplômés des universités des Maritimes (s'il est financé) – voir la note 5.

(5) Un financement annuel et permanent de 145 000 $ est demandé en 2012-2013 pour l'exécution du Sondage sur les résultats des diplômés des universités des Maritimes. Le nouveau programme de sondages coûtera 145 000 $ par année et représente le minimum acceptable pour la conception d'un programme qui satisfait les critères clés établis par la Commission. Il offre aussi des économies importantes par rapport au coût du programme de sondages précédent (qui passe de 200 000 $ à 145 000 $ par année). Pour maintenir les coûts du nouveau programme de sondages à un niveau faible, seuls les titulaires d'un baccalauréat seront interrogés (ce qui réduit considérablement la taille de l'échantillon), le cycle de sondage sera révisé (le nombre total de sondages sera moindre que pour le programme de sondages précédent) et le sondage sera plus court (voir l'annexe B pour de plus amples détails et une comparaison des deux programmes). Si les fonds demandés ne sont pas obtenus, le sondage sur les résultats des diplômés des Maritimes n'aura pas lieu. La Commission est d'avis que les données tirées de ce sondage sur les résultats des diplômés sont essentielles. Toutefois, à moins que le programme soit pleinement financé, surtout à la lumière des restrictions financières actuelles (et futures qui sont prévues), le programme ne peut pas aller de l'avant. Comme la Commission n'appuiera plus le programme de sondages à même son budget administratif (réduit), la somme récupérée atténuera l'incidence des restrictions budgétaires globales dans d'autres domaines de travail, notamment l'assurance de la qualité et les données. L'annexe B donne d'autres détails au sujet du Sondage sur les résultats des diplômés des universités des Maritimes.

(6) **2010-2011** : Le déficit de 23 698 $ est entièrement attribuable à des augmentations non prévues et non provisionnées du paiement annuel au titre de la solvabilité du régime de retraite, qui ont découlé d'une réévaluation en milieu d'exercice de la caisse de retraite du CPMA.
2011-2012 : Le déficit projeté de près de 20 000 $ est entièrement attribuable à des augmentations non prévues et non provisionnées du paiement annuel au titre de la solvabilité du régime de retraite et d'un taux de cotisation de 37 600 $, qui ont découlé d'une réévaluation en milieu d'exercice de la caisse de retraite du CPMA. Tous les efforts sont faits pour minimiser autant que possible le déficit projeté durant le reste de l'année sans que l'incidence sur les principaux éléments livrables soit trop grande.
2012-2013 à 2014-2015 : Les montants indiqués supposent un budget équilibré.

	Recettes				
			Période de planification		
	2010-2011	**2011-2012 (-3 %)**	**2012-2013 (-1 %)**	**2013-2014 (-1 %)**	**2014-2015 (0 %)**
Source :	Montants réels	Prévisions			
Contributions provinciales – financement de base [1]					
N.-B. (41 %)	497 244	482 275	477 761	472 983	472 983
N.-É. (51,4 %)	623 844	605 155	598 949	592 960	592 960
Î.-P.-É. (7,6 %)	92 356	89 611	88 561	87 675	87 675
Total – financement de base	1 213 444	1 177 041	1 165 271	1 153 618	1 153 618
Contributions provinciales – solvabilité du régime de retraite [2]					
N.-B. (41 %)	55 126	64 213	75 421	78 402	81 502
N.-É. (51,4 %)	68 640	79 954	93 910	97 622	101 482
Î.-P.-É. (7,6 %)	10 034	11 689	13 729	14 272	14 836
Total – paiement au titre de la solvabilité du régime de retraite	133 800	155 856	183 060	190 296	197 820
Autres					
Fonds pour services particuliers aux provinces exclus des services de base	40 000	40 000	90 000	90 000	90 000
Programme de sondages auprès des diplômés [3]	88 098	0	n/a	n/a	n/a
Autres (lois sur l'attribution des grades universitaires, SRSA, traduction, etc.) [4]	90 930	63 745	6 532	6 532	6 532
Total – autres	219 028	103 745	96 532	96 532	96 532
Total partiel des recettes	**1 566 272**	**1 436 642**	**1 444 863**	**1 440 446**	**1 447 970**
Contributions provinciales – Sondage sur les résultats des diplômés des universités des Maritimes [5]					
N.-B. (41 %)			*59 740*	*59 740*	*59 740*
N.-É. (51,4 %)			*74 385*	*74 385*	*74 385*
Î.-P.-É. (7,6 %)			*10 875*	*10 875*	*10 875*
Total – Sondage sur les résultats des diplômés des universités des Maritimes			*145 000*	*145 000*	*145 000*
Recettes totales (y compris le montant demandé)	**1 566 272**	**1 436 642**	**1 589 863**	**1 585 446**	**1 592 970**

Notes :

(1) Réduction de 3 % en 2011-2012 et de 1 % en 2012-2013 et en 2013-2014 (selon les directives du CPMA) et maintien du financement au niveau de l'exercice précédent en 2014-2015 (estimation). L'incidence totale de la réduction cumulative de 5 % représente une réduction de 59 826 $ du financement de base de 2010-2011 à 2014-2015.

(2) Paiements annuels pour atténuer le déficit de solvabilité du régime de retraite du CPMA (selon les directives du CPMA). Il est supposé que toute modification dans les paiements annuels qui découlera des évaluations révisées du régime de retraite du CPMA sera entièrement provisionnée.

(3) Consulter la note 4 ci-dessous sous « Dépenses ».

(4) Comprend uniquement les sources de recettes connues; aucun travail contractuel supplémentaire n'est inclus à la lumière de l'information reçue des partenaires actuels. La Commission explorera s'il y aurait lieu d'instaurer des frais de service pour certains produits de données.

(5) Consulter la note 5 ci-dessous sous « Dépenses ».